

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 159 – ÉDITION DU 26 MARS 2021

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 26 mars 2021-

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 19 mars 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021_015 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 19 février 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021_016 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2021_017 Autorisation d'ester en justice - Affaire GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICES et ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE
- DÉLIBÉRATION N°D2021_018 Autorisation de signature de la convention de partenariat prévention et santé au travail
- DÉLIBÉRATION N°D2021_019 Autorisation de signature d'un avenant à un marché public. Marché N° 54 29 2017 Système de gestion opérationnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2021_020 Autorisation de signature d'un avenant à un marché public. Marché N° 54 05 2020 Contrat de performance énergétique (CPE)
- DÉLIBÉRATION N°D2021_021 Convention cadre de partenariat SDIS / Université de Lorraine

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté préfectoral SDIS N° GSAF2021-11 portant fusion des centres d'incendie et de secours de THIAVILLE-SUR-MEURTHE et de BERTRICHAMPS en un centre de secours unique dénommé entre d'incendie et de secours des GRANGS FAINGS
- Arrêté SDIS N°GSAF2021-4 portant délégation de signature à Monsieur Erwan GUEGUEN, chef de bureau départemental de l'immobilier et du mobilier et abrogeant l'arrêté 2433/15 du 1er décembre 2015
- Arrêté SDIS N° GSAF-5 abrogation de l'arrêté N°2017-1625 du 16 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme PELAINGRE

- Arrêté SDIS N° GSAF-7 abrogation de l'arrêté N°2016-2232 portant délégation de signature à Monsieur Fabien GAULET
- Arrêté SDIS N° GSAF-8 abrogation de l'arrêté N°2017-1626 portant délégation de signature à l'Adjudant-chef Eric NOEL

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 19 MARS 2021



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 19 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N°D2021_015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FÉVRIER 2021

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 19 février 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2021_016 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,
- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_017 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICES ET ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du conseil d'administration à ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Nancy suite à la requête n° 1903701 présentée par la société GESTION DE TÉLÉASSISTANCE ET DE SERVICES et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2021_018 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la présente convention, telle que présentée en annexe,
- **autorise** le président à signer la dite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2021_019 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. MARCHÉ N° 54 29 2017 SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant au marché n° 54.29.2017 relatif à l'achat, l'installation et la maintenance d'un système de gestion opérationnelle (SGO) tel que figurant en annexe,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant.

DÉLIBÉRATION N°D2021_020 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. MARCHÉ N° 54 05 2020 CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant au marché n° 54.05.2020 relatif à la performance énergétique des installations de génie climatique (CPE) tel que figurant en annexe,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant.

DÉLIBÉRATION N°D2021_021 CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT SDIS / UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** ladite convention présentée en annexe
- **autorise** le président à signer ladite convention

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'Incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

Arrêté préfectoral SDIS n° GSAF2021-11

Portant fusion des centres d'incendie et de secours de THIAVILLE-SUR-MEURTHE et de BERTRICHAMPS en un centre de secours unique dénommé Centre d'incendie et de secours des Grands Faings

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant M. Arnaud COCHET préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral DDSIS n° 2020-026 du 9 juillet 2020 portant actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-3662 du 22 novembre 2013 portant approbation du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu la délibération n° D2020_138 du Conseil d'administration du SDIS du 4 décembre 2020 sur la fusion des centres d'incendie et de secours de Thiaville-sur-Meurthe et Bertrichamps ;

Vu l'avis favorable de la commune de Bertrichamps du 22 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant la proximité géographique des deux centres d'incendie et de secours qui entraîne un chevauchement de leurs zones de couverture opérationnelle à plus de 80 % ;

Considérant le taux de substitution important en période diurne pour le centre de Bertrichamps ;

Considérant la proximité des deux centres qui permet au personnel de Bertrichamps de rester dans un délai de rassemblement compatible ;

Considérant que la commune de Bertrichamps se situe dans le bassin de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires affectés à Thiaville-sur-Meurthe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les Centres d'incendie et de secours de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe sont fusionnés en un centre d'incendie et de secours unique dénommé Centre d'incendie et de secours des Grands Faings.

ARTICLE 2 : Le fonctionnement du centre d'incendie et de secours des Grands Faings s'appuie sur une seule entité géographique située au niveau du casernement de Thiaville-sur-Meurthe. Les locaux de Bertrichamps ne sont plus affectés à l'usage du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 3 : Le Centre d'Incendie et de secours des Grands Faings est classé en Centre de Première Intervention intégré (CPII).

ARTICLE 4 : En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours et de la Préfecture.

Fait à Nancy, Le 9 mars 2021



Arnaud COCHET

DESTINATAIRES :

Original : Registre centre de l'état-major du SDIS
Ampliations : Dossier
: Sous-préfet
: Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° GSAF2021-4 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ERWAN GUEGUEN, CHEF DU BUREAU DEPARTEMENTAL DE L'IMMOBILIER ET DU MOBILIER ET ABROGEANT L'ARRETE 2433/15 DU 1ER DECEMBRE 2015

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté SDIS n° 2433/15 portant délégation de signature de Monsieur Erwan GUEGUEN, chef du Bureau Départemental de l'Immobilier et du Mobilier ;

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du bureau départemental de l'immobilier et du mobilier dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Erwan GUEGUEN, Chef du bureau départemental de l'immobilier et du mobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

- les bons de commande relevant de son bureau d'un montant inférieur ou égal à 1000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :

- En section de fonctionnement : 60631 ; 60632 ; 6064 ; 6135 ; 61521 ; 61522 ; 61558 ; 6156 ; 6282 ; 6283 ; 637 ;
- En section d'investissement : 2031 ; 2033 ; 20412 ; 2111 ; 21311 ; 21312 ; 214 ; 217311 ; 217312 ; 2181 ; 2184 ; 2314 ; 231312 ; 2317312 ;
- Les autorisations de programmes-crédits de paiements suivants (AP/CP) : toutes ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de M. Erwan GUEGUEN, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

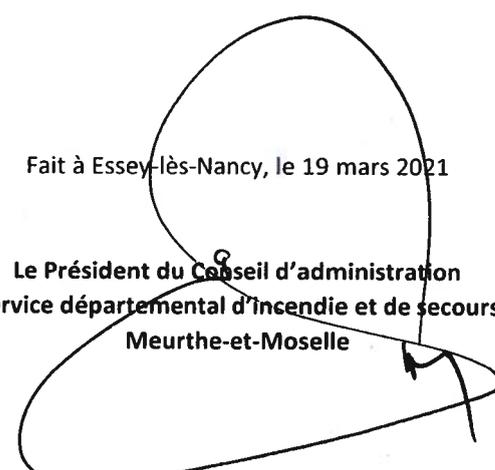
Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Bons de commande	Lieutenant-Colonel Manuel PIGNÉ, Chef du groupement de soutien technique et logistique	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours

Article 3 : Le précédent arrêté SDIS n° 2433/15 du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature de Monsieur Erwan GUEGUEN, chef du bureau départemental de l'immobilier et du mobilier est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont copie sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 19 mars 2021


Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle

Gauthier BRUNNER

Destinataires :

Original : Registre central SDIS

Copies : Intéressé

: Paierie



Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 054-285400016-20210319-A_GSAF2021_5-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ SDIS N° GSAF2021-5 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 2017-1625 DU 16 MAI 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEROME PELAINGRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

VU l'arrêté SDIS n° 2017-1625 du 16 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme PELAINGRE ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'arrêté SDIS n° 2017-1625 du 16 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme PELAINGRE, est abrogé.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont copie sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 19 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle

Gauthier BRUNNER

Destinataires :

Original : Registre central SDIS

Copies : Intéressé

: Paierie



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° GSAF2021-7 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N° 2016-2232 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR FABIEN GAULET

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

VU l'arrêté SDIS n° 2016-2232 du 14 octobre 2016 portant délégation de signature à monsieur Fabien GAULET, chef de la cellule petits matériel ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

Article 1er : L'arrêté SDIS n° 2016-2232 du 14 octobre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Fabien GAULET, chef de la section matériel non roulant, est abrogé.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont copie sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 19 mars 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**

Gauthier BRUNNER

Destinataires :

Original : Registre central SDIS

Copies : Intéressé

: Paerie



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° GSAF2021-8 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE SDIS N° 2017-1626 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'ADJUDANT-CHEF ERIC NOEL

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

VU l'arrêté SDIS n° 2017-1626 du 16 mai 2017 portant délégation de signature à l'adjudant-chef Éric NOEL, chef de la section matériels roulants ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

- ARRETE -

Article 1 : L'arrêté SDIS n° 2017-1626 du 16 mai 2017 portant délégation de signature à l'adjudant-chef Éric NOEL, est abrogé.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont copie sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 19 mars 2021

**Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'Incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**

Gauthier BRUNNER

Destinataires :

Original : Registre central SDIS

Copies : Intéressé

: Paerie